

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION FNEP DU 12 JUIN 2018 SUR LES RÉFORMES DES CONCOURS PARAMÉDICAUX ET APPEL A FINANCEMENT

Merci aux participants à cette réunion.

Ce CR a pour objet d'en résumer les termes principaux à destination des établissements non représentés, ainsi que de lancer une collecte de fonds pour compléter le financement d'une action de communication dans la presse et les réseaux sociaux.

Le but est d'alerter l'opinion (les lycéens/parents/ESI/IFSI/ professionnels infirmiers) sur les risques des orientations du gouvernement concernant la sélection sur dossier pour ces filières sélectives et de mobiliser contre la réforme prévue.

ÉTAT DES LIEUX FACTUEL DES PROJETS DE RÉFORMES

- Les orientations des ministres devraient être arrêtées par décret/arrêté pendant l'été.
- *Info importante de dernière minute, encore à confirmer et à prendre avec précaution.*

Il semble (à l'issue d'un entretien provoqué par un établissement avec le chargé de mission et la conseillère du MESRI le 15/06) que le cadre de cette réforme serait dans un premier temps limité aux concours infirmiers, les autres filières (orthophoniste, audio, orthoptiste, psychomotricien, ergothérapeute..) devant faire l'objet d'une réflexion ultérieure à la lumière des résultats IFSI sur Parcoursup l'an prochain.

- Pour les IFSI :
 - Le flou demeure sur le timing : à plusieurs reprises le MESRI nous a affirmé ne pas vouloir prendre par surprise les lycéens inscrits en prépa pour septembre 2018 et qu'il y aurait des concours au printemps (les concours d'automne sont confirmés), mais que certains IFSI pourraient ne pas organiser de concours, l'année de prépa étant dans ce cas utilisée comme une valorisation du dossier sur Parcoursup (??). Le MESRI augmenterait les quotas d'admis pour 1 an de façon exceptionnelle en 2019 pour absorber cette cohorte dans le cadre de cette année transitoire.
 - Les attendus sont en cours d'élaboration par un groupe de travail qui bien sûr se confronte au dur passage de la théorie à la pratique...
 - La filière étant considérée comme « sélective », la réponse aux dossiers serait OUI ou NON, mais afin de conserver la représentativité actuelle en termes de filières de bac, un « OUI SI » serait créé pour certains étudiants.
 - L'oral de sélection serait supprimé et remplacé par une « discussion » avec les étudiants à qui on a dit « OUI, SI » afin de convenir de modules de « remédiation » qui seraient effectués pendant la scolarité (sachant que le principe d'une année de remédiation ex-ante n'a pas la faveur du MESRI, essentiellement sans doute pour des raisons budgétaires).

ACTIONS ENTREPRISES PAR LA FNEP

Dans le cadre de sa « Commission Santé » créée pour l'occasion depuis le début de l'année, la FNEP a été « intégrée » aux discussions avec les parties prenantes.

Nous avons rencontré à maintes reprises les différents conseillers ainsi que le chargé de mission sur l'universitarisation et avons participé aux groupes de travail organisés au MESRI sur les IFSI avec les représentants des associations professionnelles des instituts (ANDEP, CEFIEC), la FNEPI, l'APHP, les Régions etc.

La FNEP a mandaté une agence Conseil en Affaires Publiques, le cabinet BOURY TALLON qui nous conseille et nous ouvre les portes des ministères : cette action a été co financée par la FNEP et les établissements privés membres de la Commission Santé.

Nous avons bien sûr fait entendre notre vive opposition et produit différents documents pour démontrer que le dispositif prévu est voué à l'échec pour toute la filière, et va provoquer des inégalités supplémentaires, des abandons en cours de scolarité, ainsi que l'incapacité à organiser une sélection rigoureuse.

Hélas notre voix est difficilement audible dans un contexte d'ostracisme vis à vis de l'enseignement privé, sachant que le chargé de mission écoute principalement la voix de la FNEPI.

De façon très surprenante, les associations professionnelles représentant les Instituts ont été manipulées et anesthésiées dans cette concertation, dont les dés étaient faussés dès le départ. Elles ont abdicé successivement sur la suppression des épreuves d'admissibilité, l'oral de sélection, et l'année de remédiation.

Nous avons en parallèle rencontré bon nombre de directeurs d'IFSI qui nous ont tous déclarés leur désolidarisation vis à vis de leurs organisations représentatives, tout en reconnaissant que le système actuel doit être réformé, mais en préservant une sélection digne de ce nom.

Aujourd'hui, une (faible) lueur d'espoir est en train d'apparaître, avec une fenêtre de tir très réduite pendant l'été:

Le chargé de mission LE BOULER a en effet été vivement remis en cause par les directeurs d'IFSI lors des journées du CEFIEC à Strasbourg début juin et un sondage organisé auprès des ESI de 2ème année a montré que 68% des ESI étaient opposés à la suppression du concours.

Il semble donc que la base se réveille...

PROCHAINES ETAPES

La FNEP va saisir cette opportunité de communication pendant qu'il est peut-être encore temps. Les actions suivantes vont être mises en place dans les prochaines semaines :

- Demande de dérogation à la Ministre pour une demande de dérogation de l'accès aux IFSI en 2020 (dispositif prévu par la loi ORE et demandé par les écoles de commerce) ;
- En parallèle, courrier à la Ministre pour lui demander de clarifier urgemment quels IFSI organiseront ou pas des concours au printemps 2019 ;

- Entretiens supplémentaires avec les conseillers des ministères pour repositionner le débat sur l'absence de place laissée à l'enseignement privé dans ces dispositifs et démontrer l'impact économique sur nos filières.

En parallèle, nous avons décidé de lancer une campagne de communication dans la presse et les réseaux sociaux, à partir d'un sondage que nous allons réaliser dans les prochains jours auprès de 110000 infirmier-es en exercice et auprès des directeurs d'IFSI. Nous prévoyons également d'organiser une pétition aux ministres de l'Enseignement Supérieur et de la Santé.

CES ACTIONS ONT UN COUT ET NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE AIDE

A date, la FNEP et les établissements de la Commission Santé ont financé les actions de lobbying pour un montant d'environ 20000€.

L'action de communication prévue (sondages+presse+réseaux sociaux) représente un budget additionnel de 25000€.

La FNEP a débloqué un budget supplémentaire, ainsi que les principaux établissements, mais tout le budget n'est pas encore réuni.

NOUS LANÇONS DONC UNE COLLECTE DE FONDS SUR LA BASE D'UNE CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE VOS SOCIÉTÉS .

Cette contribution est bien sûr totalement volontaire, nous avons fixé un montant minimum de 500€ et nous laissons les établissements les plus importants décider d'un montant supérieur.

4 établissements nous ont déjà annoncé une contribution de 3000€.

Suite à vos retours sur vos intentions, la FNEP facturera aux sociétés volontaires une « contribution exceptionnelle aux actions de communication sur les concours paramédicaux ».

MERCI DONC DE NOUS RETOURNER AU PLUS TÔT LE FORMULAIRE JOINT PAR MAIL à secretariat@fnep.net

En parallèle, toute action individuelle de votre part, tant auprès des IFSI que des étudiants, que des pouvoirs publics et des politiques est bien sûr bienvenue.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement, question ou suggestion.

Pour la Commission Santé de la FNEP

Claude LOPEZ
clopez@cours-galien.fr
0607213156

**CONTRIBUTION VOLONTAIRE AUX ACTIONS DE
COMMUNICATION DE LA FNEP CONTRE LA
RÉFORME PRÉVUE DE L'ACCES DANS LES IFSI**

A retourner par mail au plus tôt à secretariat@fnep.net

SOCIETE :

ADRESSE :

.....

Représentée par (Nom, titre):

Accepte de contribuer financièrement à ces actions,

POUR UN MONTANT DE : TTC

(Montant minimum 500€)

Qui sera facturé par la FNEP à réception de votre engagement sous la forme d'une contribution exceptionnelle.

BON POUR ACCORD (Signature et tampon)